

LA FORMATION DES RÉGIMES AUTORITAIRES : ANALYSE COMPARÉE DE RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS EUROPÉENS

Sous la direction de
Karine ABDEREMANE, MCF en droit public de l'Université de Tours
Gülsah KURT, Post-doc en droit privé de l'Université de Tours
Colombine MADELAINE, MCF en droit public de l'Université de Tours



FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE & SCIENCES SOCIALES DE TOURS
Salle du Conseil - Bâtiment B

1er février 2019
COLLOQUE



Colloque du 1er février 2019

La formation des régimes autoritaires : analyse comparée de récents développements européens

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'État de droit et la démocratie libérale se sont imposés comme un modèle dominant en Europe sous l'impulsion et le contrôle du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne. Ce phénomène s'est traduit juridiquement par le contrôle de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance et de l'impartialité des institutions juridictionnelles, par la garantie des droits fondamentaux, par l'instauration de contrôles constitutionnels et supranationaux et par l'organisation d'élections libres.

Un processus est toutefois à l'œuvre venant remettre en cause les valeurs et les règles qui unissent, en principe, les États parties au Conseil de l'Europe, membres ou partenaire privilégié de l'Union européenne. Exemples les plus emblématiques de ce processus, la Turquie, la Pologne et la Hongrie sont le terrain d'émergence de phénomènes autoritaires. Le processus n'est cependant pas cantonné à ces pays et les travaux tant universitaires qu'institutionnels (v. par exemple, les avis de la Commission de Venise) se sont multipliés sur la crise de l'État de droit libéral en Europe pour décrire les attaques contre l'indépendance de la justice, le renforcement des pouvoirs exécutifs, le développement de législations d'exception justifiées par la lutte contre le terrorisme et l'immigration, ainsi que les limitations croissantes des libertés d'expression, d'association et de manifestation. Ces mécanismes autoritaires sont ainsi introduits au cœur même de l'architecture institutionnelle des démocraties européennes, interrogeant quant à l'hybridation des formes de régime politique.

La notion d'autoritarisme a alors un double intérêt analytique. Elle permet tout d'abord d'observer une remise en cause du processus de démocratisation européen et du concept même d'État de droit, tel que voulu depuis la seconde guerre mondiale, et instauré au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Elle permet ensuite d'étudier le récit et la pratique de certains États qui tentent d'imposer une redéfinition des critères d'appartenance aux institutions européennes par une renégociation des conditions d'exercice de la démocratie qui devrait non plus être libérale mais « illibérale » ou encore « à pluralisme limité ».

Le colloque sur la formation des régimes autoritaires : analyse comparée de récents développements européens souhaite explorer cette réflexion sur l'hybridation des régimes et en particulier sur les transformations illibérales expérimentées et mises en place dans certains pays européens. L'objectif de ce colloque est de clarifier l'approche de ces phénomènes et de mener une analyse de ces évolutions à l'aune de la notion de régime autoritaire. Il ne s'agira pas tant de discuter de la définition même de la notion de régime autoritaire, mais de nous intéresser aux conséquences juridiques induites par le développement de mécanismes autoritaires au sein des cadres démocratiques nationaux et européens.

En ouvrant le dialogue avec les catégories des politistes, il s'agira d'identifier, d'une part, les procédés juridiques (institutionnels, matériels et procéduraux, touchant au droit pénal, au droit constitutionnel, aux régimes de protection des droits fondamentaux etc.) qui caractérisent «l'installation» de ces processus ou mécanismes dans le cadre démocratique ainsi que, d'autre part, les formes de résistance, de résilience ou d'infléchissement dudit cadre (aux niveaux européens et constitutionnel).

La recherche portera sur la Pologne, la Hongrie et la Turquie. Il semble, en effet, pertinent de porter le regard sur des pays dont la tendance autoritaire paraît s'accroître, qu'ils soient membres de l'UE (Pologne, Hongrie) ou non (Turquie), tout en les comparant aux situations française et italienne pour lesquelles une poussée sécuritaire est observée. L'étude comparative de ces cinq pays membres du Conseil de l'Europe permettra de vérifier si les manifestations juridiques de l'autoritarisme et les résistances à ce dernier sont de même nature et de même intensité. D'autres États seraient bien sûr pertinents (Russie, Roumanie, Autriche, etc.), le colloque a vocation à constituer une première étape d'une recherche plus vaste et systématique.



Conference - February 1st, 2019

**The Formation of Authoritarian Regimes : Comparative
Analysis of Recent European Developments**

In the aftermath of the Second World War, rule of law and liberal democracy were imposed as the prevailing models in Europe under the influence and the control of the Council of Europe and the European Union. This phenomenon is legally characterized by : the separation of powers ; the independence and the impartiality of the judiciary ; the protection of fundamental rights ; the establishment of constitutional and supranational controls ; and, the organization of free elections.

However, we are facing a process challenging these values and rules which unite, in principle, the State Parties to the Council of Europe, namely, both members and “privileged partners” of the European Union. The most emblematic examples : Turkey, Poland and Hungary are breeding grounds for authoritarian phenomena. Nevertheless, this process is not confined to these countries and the work concerning the crisis of the liberal rule of law in Europe is increasing at both the academic and institutional level (according to the opinions of the Commission of Venice). For concrete examples consider : the attacks against the independence of the judiciary ; the reinforcement of executive powers ; the development of exceptional legislative measures often justified by the fight against terrorism and migration ; and the increasing limitations on freedom of expression, assembly and association. These authoritarian mechanisms are thus creeping into the very heart of the institutional architecture of European democracies, calling into question hybrid forms of political regimes.

Hence, the notion of authoritarianism has a double analytical interest. Firstly, it allows observation of the questioning of the European democratization process and the very concept of the rule of law. Questioning of the European democratization process and the very concept of the rule of law. Secondly, it enables the study of the narrative and the practice of certain states which seek to impose a redefinition of the criteria of belonging to the European institutions by renegotiating the conditions of the exercise of democracy that should no longer be liberal, but “illiberal” or offering “limited pluralism”.

This conference, entitled “The Formation of the Authoritarian Regimes : Comparative Analysis of the Recent European Developments” wishes to explore and appraise the hybridization of regimes and particularly the illiberal transformations set up and experienced in certain European countries. The aim of this conference is to clarify the approach of these phenomena and to conduct an analysis of developments in the light of the notion of the authoritarian regime. It is more about focusing on the legal consequences induced by the development of authoritarian mechanisms within the national and European democratic frameworks, than discussing the very definition of the concept of the authoritarian regime.

Collaborating on this matter with the political scientists, will allow us, to identify the judicial procedures (institutional, material and procedural, touching upon criminal law, constitutional law, and fundamental rights protection systems, etc.) that characterize the pervasiveness of these processes or mechanisms within the democratic framework, as well as the forms of resistance and resilience in the framework (at the European and constitutional levels).

The research will be concentrated on Poland, Hungary, and Turkey, as it seems relevant to look towards the countries, where the authoritarian tendency is seemingly more apparent, regardless of them being a member state of the EU (Poland, Hungary) or not (Turkey). Comparing the former, with the French and Italian situations, where a strong securitarian drift is observed, will allow us to verify if the judicial manifestations of authoritarianism and the resistances against it are of the same nature and intensity or not.

Other states would of course be relevant (Russia, Romania, Austria, etc.), and this conference is intended to be a first step to a broader and more systematic research program.



Vendredi 1er février 2019 (matin)

8h30 : Accueil des participants

8h45 : Allocutions d'ouverture

Daniel Alquier, Vice-Président recherche, Université de Tours

Nathalie Albert, Doyen de la Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales,
Université de Tours

Pierre-Yves Monjal, Co-Directeur de l'IRJI François-Rabelais, Université de Tours

INTRODUCTION

Karine Abderemane, MCF en droit public, Université de Tours

Gülsah Kurt, Post-doc en droit privé, Université de Tours

Colombine Madelaine, MCF en droit public, Université de Tours

9h15 : Les enjeux

L'autoritarisme en science politique : enjeux d'une catégorie

Audric Vitiello, MCF en science politique, Université de Tours

Les enjeux juridiques : perspectives de l'histoire du droit

François Saint-Bonnet, PR d'histoire du droit, Université Paris II Panthéon-Assas

10h15 - 10h30 : Pause-café

L'INSTALLATION DANS LE CADRE DÉMOCRATIQUE

10h30 : 1ère table : la voie constitutionnelle

La Turquie

Berke Özenc, MCF en droit public, Université turco-allemande, Istanbul

La Hongrie

Laurent Pech, PR en droit européen, Middlesex University London

La Pologne

Katarzyna Grabarczyk, MCF en droit public, Université de Montpellier

Présidence : **Diane Roman**, PR en droit public, Université de Tours

Discutant : **Frédéric Zalewski**, MCF en science politique, Université Paris X Nanterre

12h30 - 14h00 : Pause déjeuner



February 1st, 2019 (morning)

8h30 : Reception of the Participants

8h45 : Opening Remarks

Daniel Alquier, Vice-President Research, University of Tours

Nathalie Albert, Dean of Faculty of Law, Economics and Social Sciences, University of Tours

Pierre-Yves Monjal, Co-Director IRJI François-Rabelais, University of Tours

INTRODUCTION

Karine Abderemane, Assistant Professor in Public Law, University of Tours

Gülsah Kurt, Post-doc in Criminal Law, University of Tours

Colombine Madelaine, Assistant Professor in Public Law, University of Tours

9h15 : Issues

Authoritarianism in Political Science : Issues of a category

Audric Vitiello, Assistant Professor in Political Science, University of Tours

Juridical Issues : Perspectives of the Legal History

François Saint-Bonnet, Professor in Legal History, University of Paris II

10h15 - 10h30 : Coffee-break

INSTALLATION WITHIN THE DEMOCRATIC FRAMEWORK

10h30 : 1st table : constitutional law dimension

Turkey

Berke Özenc, Assistant Professor in Public Law, Turkish-German University, Istanbul

Hungary

Laurent Pech, Professor in European Law, Middlesex University London

Poland

Katarzyna Grabarczyk, Assistant Professor in Public Law, Montpellier University

Presidency : **Diane Roman**, Professor in Public Law, Tours University

Debater : **Frédéric Zalewski**, Assistant Professor in Political Science, University of Paris X – Nanterre

12h30 - 14h00 : Lunch Break

Vendredi 1er février 2019 (après-midi)

L'INSTALLATION DANS LE CADRE DÉMOCRATIQUE (SUITE)

14h00 : 2ème table : la voie pénale

La Turquie

Gülsah Kurt, Post-doc en droit privé, Université de Tours

La France

Olivier Cahn, PR en droit privé, Université de Tours

La Pologne

Monika Platek, PR en droit pénal, Université de Varsovie

Présidence : **Delphine Taillandier**, MCF en droit privé, Université de Tours

Discutante : **Assia Boutaleb**, PR en science politique, Université de Tours

15h30 – 15h45 : Pause - café

LES RÉSIDENCES ET RÉSILIENCES DU CADRE DÉMOCRATIQUE

15h45 : 3ème table : cadres nationaux et européens

La France

Serge Slama, PR en droit public, Université Grenoble-Alpes

L'Italie

Francesco Martucci, PR en droit public, Université Paris II Panthéon-Assas

Le point de vue de la CEDH

Colombine Madelaine, MCF en droit public, Université de Tours

Le point de vue de la CJUE

Sébastien Platon, PR en droit public, Université de Bordeaux

Le point de vue de la Commission de Venise

Veronika Bilkova, Vice-Présidente de la Commission de Venise, Chercheure Senior à l'Institut des Relations Internationales, Prague

Présidence : **Riza Türmen**, Ancien Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Discutant : **Nicolas Leron**, Chercheur associé au Cevipof, Sciences Po

18h30 : Clôture du colloque



February 1st, 2019 (afternoon)

INSTALLATION WITHIN THE DEMOCRATIC FRAMEWORK (SECOND PART)

14h00 : 2nd table : criminal law dimension

Turkey

Gülsah Kurt, Post-doc in Criminal Law, Tours University

France

Olivier Cahn, Professor in Criminal Law, Tours University

Poland

Monika Platek, Professor in Criminal Law, University of Warsaw

Presidency : **Delphine Taillandier**, Assistant Professor in Criminal Law, University of Tours

Debater : **Assia Boutaleb**, Professor in Political Science, University of Tours

15h30 – 15h45 : Coffee Break

**FORMS OF RESILIENCE AND RESISTANCE WITHIN THE DEMOCRATIC
FRAMEWORK**

15h45 : 3rd table : national and european frameworks

France

Serge Slama, Professor in Public Law, University of Grenoble-Alpes

Italy

Francesco Martucci, Professor in Public Law, University of Paris II Panthéon-Assas

The ECHR Point of View

Colombine Madelaine, Assistant Professor in Public Law, University of Tours

The CJEU Point of View

Sébastien Platon, Professor in Public Law, University of Bordeaux

The Commission of Venice Point of View

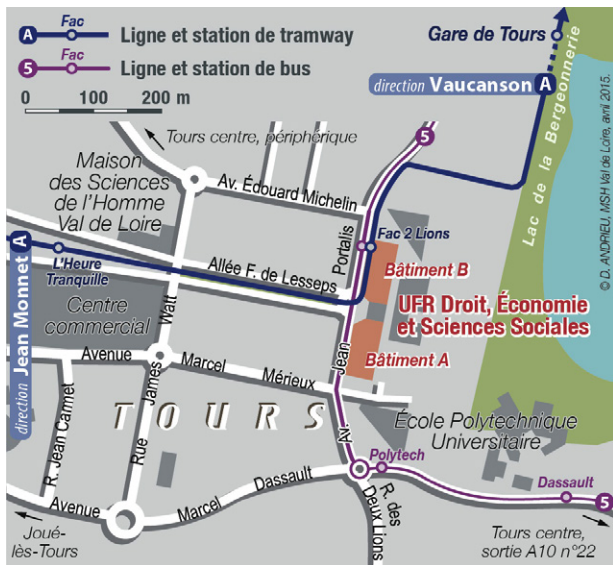
Veronika Bilkova, Vice-President of the Commission of Venice, Senior Researcher at
Institute of International Relations, Prag

Presidency : **Riza Türmen**, Ex-Judge, European Court of Human Rights

Debater : **Nicolas Leron**, Doctor in Political Science, associated at CEVIPOF, Science
Po Paris

18h30 : End of the Conference





Plan d'accès

Renseignements

Véronique PICARD
Ingénieur d'études
Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais
veronique.picard@univ-tours.fr
02 47 36 11 70

Inscription

Inscription obligatoire auprès de
irji.secretariat@univ-tours.fr
Date limite d'inscription : 25 janvier inclus
Frais d'inscription
50 €
Gratuit pour les universitaires sur justificatif et les étudiants
Formation validée pour la formation continue
des avocats et des notaires (8 heures)
Règlement par virement ou chèque à l'ordre de
«l'agent comptable de l'Univeristé de Tours» à envoyer à :
Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales de Tours
IRJI François-Rabelais (EA-7496)
À l'attention de Claire GAUMÉ
Bâtiment D - Bureau 117
50 avenue Jean Portalis - BP 0607
37206 Tours Cedex 3